

LE SNFOCOS SIGNE L'ACCORD SUR LES TICKETS RESTAURANT!

Après plusieurs mois de négociations le SNFOCOS a signé les protocoles d'accord sur la revalorisation des tickets restaurant des agents et cadres, des praticiens conseils et des agents de directions.

Le SNFOCOS a revendiqué pour une contribution de l'employeur au ticket restaurant augmentée au maximum en 2024, atteignant ainsi 7,18€, contre les 5,79€ aujourd'hui.

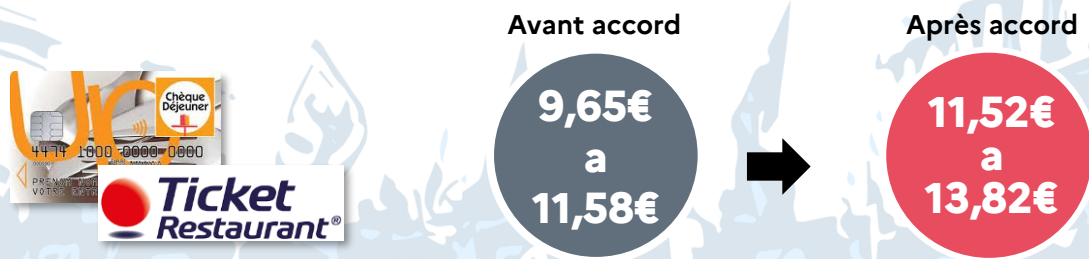
Le COMEX de l'UCANSS est resté sur sa proposition initiale de l'augmentation de la part patronale à 6,91€ (plafond 2023).

Dans le contexte économique et social actuel le SNFOCOS ne pouvait pas refuser cette proposition qui représente une augmentation de **250 euros de pouvoir d'achat** sur un an pour l'ensemble des salariés de la sécurité sociale.

Le SNFOCOS a su imposer une clause de revoyure en 2024 pour renégocier avant la fin d'année selon le plafond 2024.

L'accord, entrera en vigueur au premier jour du deuxième mois suivant son agrément.

C'est pour toutes ses raisons que le SNFOCOS en responsabilité a signé cet accord.



Le SNFOCOS défend les intérêts des salariés de la sécurité sociale
Rejoignez-nous!

Pour adhérer



[Snfocos.fr](https://snfocos.fr)

Retrouvez-nous sur

